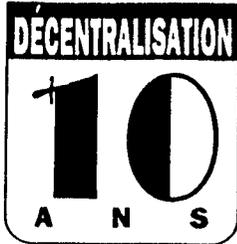


# «L'egoïsme communal est une erreur»



**L'intercommunalité, telle que la dessine la nouvelle loi sur l'administration territoriale de la République, sera-t-elle le nouvel âge de la décentralisation ? Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, nous en parle.**

**La décentralisation comme la nouvelle loi sur l'administration territoriale sont absentes de la campagne électorale. Comment jugez-vous cette absence ?**

— On constate en effet que la campagne s'est fixée sur les enjeux nationaux. Je le regrette.

**La loi votée le 24 janvier crée un nouveau cadre à l'intercommunalité. Ne craignez-vous pas que ce niveau d'intercommunalité ajoute à la confusion des compétences locales ?**

— Je n'accepte pas le mot de confusion. Nous fêtons le 10ème anniversaire de la loi de décentralisation votée sous l'impulsion de François Mitterrand. Cette décentralisation a respecté les départements auxquels les Français sont attachés.

Elle a respecté les communes et elle a constitué véritablement les régions.

On peut rêver d'autres configurations mais c'est ainsi qu'est la réalité de la France. Le bilan est très largement positif. Aujourd'hui vous voyez beaucoup de départements, beaucoup de régions prendre des initiatives, chercher à avoir une image de marque, une politique économique, une politique culturelle, tout cela c'est le fruit de la loi que je m'honore d'avoir votée et dont je m'honore de défendre l'esprit, notamment avec mon ami Philippe Marchand, dans des rapports de travail et de coopération quotidienne.

Mais la démarche de la décentralisation doit se poursuivre. En effet, nous avons plus de communes que tous les autres pays d'Europe réunis. C'est une richesse et en même temps, à l'heure de l'Europe, un risque de faiblesse. Alors, ou bien on essaie de réduire artificiellement le nombre des communes. Il y a eu des lois pour les fusions. Le résultat n'a pas été très bon. Ou bien, comme on l'a fait, avec Philippe Marchand, on met en œuvre de nouvelles formes d'intercommunalité par l'incitation. Nous avons choisi d'inciter les élus à se regrouper volontairement, sans nier ce qui a déjà été construit, les SIVOM les districts ou les communautés urbaines.

L'essentiel, aujourd'hui, c'est le développement économique local. Qu'ont en commun les communautés de villes et les communautés de communes ? Deux vocations obligatoires : le développement économique et l'aménagement du territoire. Dans les communautés de villes, on pourra mener une politique économique d'agglomération avec, comme force de frappe, les ressources de la taxe professionnelle d'agglomération dont le taux sera unifié.

Pour les communautés de communes dans les zones rurales, l'unification de la taxe professionnelle n'est pas obligatoire, mais il y a la possibilité de créer des parcs d'activités à l'intérieur d'un espace. Par exemple, 10 communes rurales se regroupent et décident de monter ensemble une zone d'activités. Cette zone sera sur une commune ou sur une autre, mais toutes les implantations qui se feront apporteront leur taxe professionnelle à la communauté de communes.

**Si ces communautés de villes ou de communes gagnent en compétences, est-ce qu'il ne faut pas envisager une élection au suffrage direct ?**

— On en parlera le moment venu. Aujourd'hui ça me paraît prématuré. Nous avons les communes, les départements, les régions, l'Etat, et l'Europe. La cellule de base de la démocratie en France, c'est la commune. Nous respectons donc les communes mais nous leurs disons, justement parce que nous les respectons, qu'à l'heure de l'Europe l'egoïsme communal est une erreur. Le respect de chaque commune, dont le conseil municipal est l'émanation du suffrage universel, ça ne veut pas dire le renfermement. Il faut coopérer, avec des formules souples.

**Quelles leçons avez-vous tirées des difficultés d'Angoulême ?**

— La première chose que j'ai eu à faire quand j'ai été nommé secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales a été de m'occuper du dossier d'Angoulême. Je suis très heureux que nous soyons parvenus à un accord entre le maire d'Angoulême et le Crédit local de France. Un accord où chacun

est resté lui-même et auquel l'Etat a apporté sa contribution.

Quelle leçon en tirer ? D'abord que connaître le budget d'une commune ne suffit pas à connaître sa situation financière.

Pour avoir une vision complète, il faut connaître sa participation dans les sociétés d'économie mixte, sa participation dans les associations et sa participation dans les organismes d'intercommunalité. Si vous participez beaucoup à un organisme intercommunal fortement endetté, si vous participez beaucoup à une association fortement endettée, cela, naturellement, a un effet sur votre commune.

La loi sur l'administration territoriale, telle qu'elle est votée organise la transparence. Lorsqu'une commune va voter ses budgets, elle va devoir en même temps publier toute une série de documents sur sa situation financière et les organismes dans lesquels la mairie est impliquée. D'autre part nous prévoyons de créer un observatoire des finances locales, de manière à connaître la situation financière réelle des collectivités.

Certains me disent aujourd'hui : il faut des garde-fous, on ne peut pas laisser une commune dériver, etc. Ma réponse est claire : je suis contre les garde-fous. Je suis pour la décentralisation, c'est l'organisation de la liberté. Je suis contre le fait que l'on revienne subrepticement à une tutelle que Gaston Defferre et le Parlement ont abolie.

Ce qui me paraît très important, c'est que l'on puisse mettre en œuvre des procédures d'alerte si la réalité financière n'est pas bonne, tout en respectant la responsabilité des élus, la responsabilité des financeurs, la responsabilité des électeurs qui sanctionnent en dernière instance. C'est ça le sens de la décentralisation.



«La démarche de décentralisation doit se poursuivre».

**Beaucoup d'élus se plaignent d'avoir à assumer des charges revenant à l'Etat. C'est le cas de la convention université 2000 que beaucoup ont votée en grognant.**

— Ils ont tort de grogner, ce n'est pas une attitude positive. Ils pourraient grogner, en effet, si l'Etat s'était défaussé de ses responsabilités en matière universitaire sur les départements ou les régions. Ce n'est pas le cas. Aucun gouvernement, je dis bien aucun gouvernement, n'a fait autant pour l'université française que les gouvernements de Michel Rocard et d'Edith Cresson. Lionel Jospin a obtenu beaucoup plus d'argent qu'avant de ses prédécesseurs, quelle que soit la couleur politique d'ailleurs. A partir de là, l'Etat demande à chacun d'apporter sa contribution. Il ne dit pas aux collectivités : «venez

compenser ce que je ne peux pas faire», mais «moi Etat, je fais un effort extraordinaire, accompagnez cet effort».

Alors, je sais qu'il y a derrière un grand débat : faut-il régionaliser les universités ? Je ne crois pas qu'il faille renoncer à une politique universitaire nationale. L'université est une réalité française, nationale, européenne, internationale. Les interlocuteurs de nos universitaires sont les universitaires de tous les pays du monde. On ne peut donc pas raisonner seulement en termes régionaux. Par ailleurs, il faut dans toutes les régions un tissu universitaire cohérent. On ne peut pas laisser se développer des universités riches dans les régions riches et des universités pauvres dans les régions pauvres.

Propos recueillis par François GILARDI